

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2020-07-20x-00651 Référence de la demande : n°2020-00651-031-001

Dénomination du projet : 354 - ETHOTAAF

Lieu des opérations : -Département : TAAF

Bénéficiaire : BONADONA Francesco - IPEV

MOTIVATION ou CONDITIONS

Le CNPN souligne les efforts accomplis cette année en ce qui concerne la rédaction du dossier de demande de dérogation et apprécie la qualité du dossier.

L'objectif du programme est de comprendre les processus comportementaux qui régissent la biologie et l'écologie des oiseaux de mer dans les territoires subantarctiques.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Le CNPN reprend à son compte l'avis du CEP :

Avis FAVORABLE assorti de recommandations suivantes:

- **Fournir en fin de campagne et en fin de projet, un bilan détaillant l'impact estimé des études et notamment :**
 - o **Le suivi des taux de retours des individus manipulés ;**
 - o **Le suivi du succès de l'élevage des poussins de Chionis et de Labbe subantarctique jusqu'à l'envol ;**
- **Veiller à la concordance entre le nombre d'individus de Chionis et de Labbe subantarctique demandés à la manipulation et les effectifs réels de ces populations sur Ile Verte (Kerguelen),**
- **Poursuivre la mutualisation des manipulations avec les autres programmes scientifiques, et notamment :**
 - o **La mutualisation stricte avec le Projet IPEV-137Ecophy-Antavia pour la manipulation des 420 manchots royaux de Ratmanoff (Kerguelen),**
- **Engager une réflexion sur l'usage des colorants pour le marquage temporaire en prenant en compte à la fois l'effet sur l'individu coloré et la possibilité d'une exposition secondaire par consommation de l'individu coloré. Dans ce sens il est recommandé de limiter, voire supprimer, l'utilisation de la teinture pour cheveux et en cas de nécessité de privilégier la teinture végétale (de type henné)**
- **Bilan annuel demandé**
- **Le CNPN demande que compte-tenu des techniques utilisées, les études du chant des pétrels bleus et de la signature olfactive soient mieux explicitées en terme d'intérêt pour la conservation.**

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : Michel METAIS

AVIS : Favorable []

Favorable sous conditions []

Défavorable []

Fait le : 5 août 2020

Signature :

